



REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
le 29 avril 1977 à 20h00

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

- Signature du budget par le Conseil Municipal.
- Lecture de la lettre faite par le maire aux locataires du logement au-dessus de la Mairie (loyer prévu : F.3.000.- pour le chauffage annuel + l'indemnité mensuelle de F.260.-)
- Réunion annuelle des maires avec M. le Député DEHATNE à Nanteuil-le-Haudouin le 6 mai (participation du maire et de ses adjoints).
- Indemnité des adjoints (la moitié de celle du maire).
- Lecture d'une lettre du Sous-Préfet demandant :
 - s'il existe des zones d'ombre à Montagny pour capter les programmes de télévision,
 - s'il existe une bibliothèque dans le village.
- L'administration favorise l'installation de cabines téléphoniques par une avance remboursable :
 - prévision de l'installation d'une cabine téléphonique dans le village (emplacement à l'étude).
- Le Maire demande que lui soit communiqué le contrat d'assurance de la Maison des Jeunes.
- Lecture d'une lettre de la Directrice des écoles et énumération des besoins en matériel scolaire (tableaux, étagères, table de projection) et en travaux (peinture et aménagement).
- Paiement de la consommation électrique de l'église et du gardiennage.
- Demande d'installation d'un téléphone à la mairie.
- Achat d'une table pour la machine à écrire du Secrétariat de Mairie.
- Prévision de travaux pour le garage de la mairie.
- Prévision de passage protégé aux écoles et ligne blanche continue dans certains virages, d'un panneau de stationnement interdit et d'un panneau de limitation de charge à IOT route de Silly.
- Prévision de trottoirs dans la rue Niville.
- Renseignements à prendre pour l'achat d'une chaudière et de thermostats pour le chauffage de la mairie.
- Faire la 2ème couche de peinture des grilles de la mairie en noir brillant.
- Concessions du cimetière (à étudier).
- Prendre une délibération pour la taxe sur les débits de boissons

.../...



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
le 29 avril 1977 à 20h00
(suite)

- Permanence du Secrétariat de Mairie :

- les mardi et jeudi : de 19h30 à 20h30
- le mercredi : de 14h00 à 15h00
- le vendredi : de 18h00 à 19h00

ce, à partir du 15 mai 1977.

Une semaine sur deux, permanence du Maire, puis de l'adjoint le jeudi soir.

- Temps de travail de l'employé temporaire communal (mise à 40 heures par semaine) et de la femme de ménage.

- Prochaines réunions :

- Comité des Fêtes : mercredi 4 mai à 19h00
- Commission des Travaux : jeudi 12 mai à 18h00
- Conseil Municipal : vendredi 20 mai à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.

